

LE SÉNAT

Le mercredi 18 octobre, 1978

La séance est ouverte à 11 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

SA SAINTETÉ LE PAPE JEAN-PAUL II

FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE SON ÉLECTION

Le sénateur Haidasz: Honorables sénateurs, c'est avec beaucoup d'allégresse et de surprise que le monde a appris le 16 octobre dernier que les cardinaux de l'Église catholique romaine, réunis en un conclave historique, avaient élu pour succéder au pape Jean-Paul 1^{er} le cardinal Karol Wojtyla, archevêque de Cracovie, en Pologne. En 1966, une délégation de parlementaires canadiens dont je faisais partie s'est rendue dans cette ville à l'occasion des célébrations marquant le premier millénaire du christianisme en Pologne et nous avons pu constater la dévotion religieuse vivifiante, la foi profonde et florissante et la tradition religieuse du peuple polonais. Ardent défenseur de la liberté religieuse et des droits de l'homme, le nouveau pape a choisi le nom de Jean-Paul II en hommage aux réalisations de ses deux illustres prédécesseurs.

Le Canada a été honoré des deux séjours qu'a faits le cardinal Wojtyla, aujourd'hui le pape Jean-Paul II, au Canada en 1969 et en 1976 durant lesquels de nombreux Canadiens ont eu le privilège de le rencontrer et ont été édifiés par ses nombreuses qualités. Ceux d'entre nous qui lui ont parlé ont été grandement inspirés et renforcés dans leur foi. Les chrétiens et ceux qui appartiennent à d'autres églises se sont unis pour exprimer leurs souhaits les plus sincères au nouveau pontife de l'Église catholique romaine. Je tiens à me joindre à eux.

Honorables sénateurs, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que Son Honneur le Président fasse parvenir les félicitations et l'assurance des prières du Sénat du Canada à sa Sainteté Jean-Paul II, accompagnées de vœux fervents pour qu'il soit heureux dans son pontificat au service des hommes de bonne volonté du monde entier.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le sénateur Perrault dépose les documents suivants:

Copies de rapports du Directeur en vertu de la loi anti-inflation, conformément à l'article 17(3) de ladite loi, chapitre 75, Statuts du Canada, 1974-75-76, concernant certains régimes de rémunérations, à savoir:

1. Libby, McNeill & Libby of Canada Limited, Chatham, Ontario, et le groupe de ses employés d'usine, représenté par le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique et de l'astronautique et des instruments aratoires d'Améri-

que, (T.U.A.), section 127. Ordonnance en date du 24 août 1978.

2. Municipalité de Port Hope, Ontario, et le groupe de ses agents de police représenté par l'Association de la police de Port Hope. Ordonnance en date du 22 septembre 1978.

3. Conseil du Trésor du Canada et le groupe de ses économistes, sociologistes et statisticiens. Ordonnance en date du 20 septembre 1978.

Copies d'un rapport intitulé «Étude des marges bénéficiaires dans l'industrie alimentaire» par la Commission de lutte contre l'inflation, étude faite à la demande du ministre des Finances.

Copies d'une modification au budget d'établissement de la Société pour l'expansion des exportations pour l'année se terminant le 31 décembre 1978, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1978-2559, en date du 16 août 1978, approuvant ledit budget.

Rapport de la mise en application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger pour l'année financière close le 31 mars 1978, conformément à l'article 30 de ladite loi, chapitre 46, Statuts du Canada, 1973-74.

Copies d'un contrat, conformément à l'article 20(3) de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, Chapitre R-9, S.R.C., 1970, entre le Gouvernement du Canada et la municipalité de Hampton, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Rapport du ministère du Revenu national, renfermant des tableaux et des relevés relatifs aux douanes, à l'accise et à l'impôt sur le revenu, pour l'année financière terminée le 31 mars 1978, conformément à l'article 5 de la loi sur le ministère du Revenu national, chapitre N-15, S.R.C., 1970.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Le sénateur Flynn: Honorables sénateurs, j'aimerais demander au leader du gouvernement s'il n'est pas plus dispos que cette nuit pour étudier la loi d'urgence.

Le sénateur Langlois: Il est toujours en excellente forme.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je ne puis que répéter ce qu'a dit notre leader adjoint. Je m'efforce toujours d'être en forme.

Le sénateur Flynn: Il est dans une forme inquiétante.

Le sénateur Perrault: Je pense qu'il serait bon d'expliquer brièvement ce qui s'est passé tard hier soir et très tôt ce matin, notamment pour la gouverne des media. Je tiens à préciser que, même si nous avons adopté le bill C-8 hier soir ou tôt ce matin, il n'aurait tout de même pas pu entrer en vigueur avant demain. C'est pourquoi, il est faux de prétendre que le Sénat a